

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Bénin, Burkina Faso, Togo	
TITRE DU PROJET : Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, OIM Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : UNREC : Partenaire stratégique et d'appui technique au niveau régional	
Bénin : Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme du Bénin Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères du Benin Coalition Nationale pour la Paix	
Burkina Faso : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) Ministère de l'administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohesion sociale du Burkina Faso (DGPCS et SP-CNF) Ministère des droits humains et de la promotion du Civisme (ONAPREGECC) Conseil national des Jeunes du Burkina Faso (CNJ) Observatoire national des faits religieux (ONAFAR) Plateforme des Organisations de la Société civile pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) du Burkina Faso	
Togo : Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes Groupe de travail, femmes, jeunes paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel	

<p>Conseil national de la jeunesse West African Network for Peacebuilding (WANEP),</p>		
<p>Date approximative de démarrage du projet¹: Janvier 2020 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Département de l'Atacora au Bénin (Communes de Matéri, Cobly, Boukoumbé, Tanguiéta et Natitingou), Régions de l'Est (Province de la Kompienga, Communes de Madjouari, Pama et Kompienga) et du Centre-Est (Province du Koulpelogo, Communes de Soudougui, Sangha et Yargatenga) au Burkina et Région des Savanes au Togo (Préfectures de Cinkassé, Oti sud, Tone, Kpendjal, Kpendjal Ouest (Naki Ouest))</p>		
<p>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input checked="" type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional</p>		
<p>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : OIM : \$ 1.275 Mio USD (Burkina Faso), \$ 0.5 Mio USD (Bénin), \$ 0.2 Mio USD (Togo) PNUD: \$ 0.9 Mio USD (Bénin), \$ 0.4 Mio USD (Togo) Total PBF : \$ 3.275 Mio USD</p> <p><i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i></p> <p>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</p>		
<p>PBF 1^{ère} tranche (35%): OIM Burkina Faso : 446 250 USD PNUD Bénin : 315,000 USD OIM Bénin :175,000 USD PNUD Togo:140,000 USD OIM Togo: 100,000 USD (50%) Total: 1 176 250 USD</p>	<p>PBF 2^{ème} tranche* (35%): OIM Burkina Faso : 446 250 USD PNUD Bénin : 315,000 USD OIM Bénin :175,000 USD PNUD Togo:140,000 USD OIM Togo: 100,000 USD (50%) Total: 1 176 250 USD</p>	<p>PBF 3^{ème} tranche* (30%): OIM Burkina Faso : 382 500 USD PNUD Bénin : 270,000 USD OIM Bénin :150,000 USD PNUD Togo:120,000 USD OIM Togo: - Total: 922 500 USD</p>
<p>Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :</p> <p>L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent. Le projet vise à contribuer, grâce à une approche transfrontalière, à la mise en place d'un environnement qui garantit que les femmes et les jeunes bénéficient d'une meilleure protection et soient suffisamment impliqués dans les mécanismes de dialogue local tout en jouissant d'opportunités économiques viables. Le projet est la première initiative transfrontalière commune aux trois pays concernés et répond à une menace commune aux pays concernés, à savoir la montée des conflits communautaires et parmi lesquels ceux liés à l'extrémisme violent</p>		

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le projet a été formulé suivant un processus participatif sur la base de consultations nationales entre les trois pays et à l'intérieur de ces pays d'interventions. Il a également bénéficié d'importantes données tirées de missions conjointes de terrain dans les localités ciblées. A ce titre, une mission d'exploration des trois pays concernés a été conduite les 23 et 24 juillet 2019 à Fada Ngourma dans la région de l'Est du Burkina Faso, frontalière avec le Togo et le Bénin. Les entretiens avec les autorités locales ainsi que des groupes cibles ont permis de saisir et de confirmer l'uniformité des défis au niveau sous-régional : une insécurité grandissante, des vulnérabilités prononcées dans le domaine socio-économique ainsi que l'existence de conflits notamment liés au foncier et à la transhumance

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 1

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 15% soit 495,097 USD

Degré de risque du projet⁴ : 2

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3 Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Bénin : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité.

Burkina Faso : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit.

Togo : D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Bénin : 1, 4, 5,16
Burkina Faso : 5, 16
Togo : 1, 5, 16

Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :

Type de demande :

Nouveau projet



Révision de projet



Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

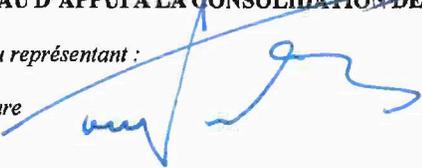
Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

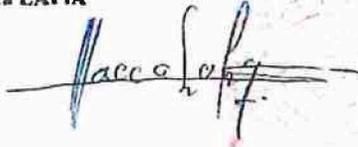
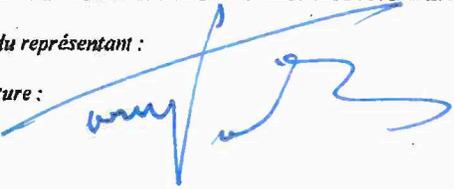
NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET : BURKINA FASO

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom du représentant : Abibatou WANE</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Date et visa : 10-07-2020</p> 	<p>REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL</p> <p>Nom : Pauline ZOURE</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des Finances et du Développement, chargé de l'aménagement du territoire</p> <p>Date et visa :</p> 
<p>COORDONNATRICE RÉSIDENTE</p> <p>Nom : Metsi MAKHETHA</p> <p>Signature : </p> <p>Date & visa : 28/11/20</p> 	<p>BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBSO)</p> <p>Nom du représentant :</p> <p>Signature : </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa :</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

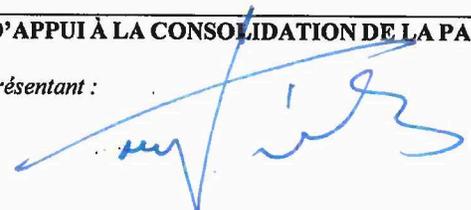
SIGNATURES DU PROJET : BENIN

<p>AGENCES RECIPIENDAIRES⁷</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Sylvia EKRA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <div style="text-align: center;">  </div> <p><i>Nom de l'agence :</i> Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p><i>Date et visa :</i> 14/02</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Jean Victor Bouri SANHOUDI</p> <p><i>Signature :</i> </p> <div style="text-align: center;">  </div> <p><i>Nom de l'agence :</i> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL</p> <p><i>Nom :</i> Sacca LAFIA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)</p> <p><i>Date et visa :</i></p> <div style="text-align: center;">  </div>
<p>COORDONNATEUR RÉSIDENT</p> <p><i>Nom :</i> Siaka COULIBALY</p> <p><i>Signature :</i> </p> <div style="text-align: center;">  </div> <p><i>Date & visa :</i> 12/02/2020</p>	<p>BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant :</i></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date & visa :</i></p>

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



SIGNATURES DU PROJET : TOGO

AGENCES RECIPIENDAIRES ⁸	REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL
<p><i>Nom du représentant :</i> Sylvia EKRA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p><i>Date et visa :</i> 23 Janvier 2020</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Alicia DIA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Date et visa :</i> 16 Janvier 2020</p>	<p><i>Nom :</i> Ayawovi Demba TIGNOKPA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération</p> <p><i>Date et visa :</i> 30 JAN 2020</p>
<p>COORDONNATEUR RÉSIDENT</p> <p><i>Nom :</i> Damien MAMA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Date & visa :</i> 17 Janvier 2020</p>	<p>BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant :</i></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Sous-Secrétaire general pour l'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date & visa :</i></p>

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

SIGNATURES DU PROJET : TOGO

<p>AGENCES RECIPIENDAIRES⁸</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Sylvia EKRA</p> <p><i>Signature :</i></p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p><i>Date et visa :</i></p> <p><i>Nom du représentant :</i> Aliou DIA</p> <p><i>Signature :</i></p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL</p> <p><i>Nom :</i> Ayawovi Demba TIGNOKPA</p> <p><i>Signature ;</i></p> <p><i>Titre :</i> <i>Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>COORDONNATEUR RÉSIDENT</p> <p><i>Nom :</i> Damien MAMA</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date & visa :</i></p>	<p>BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant :</i></p> <p><i>Signature</i></p> <p>Sous-Secrétaire general pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date & visa :</i></p>

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

Le Burkina Faso, le Bénin et le Togo partagent des frontières communes aux caractéristiques socioculturelles et économiques très proches. En effet, le Burkina Faso partage une frontière avec le Togo, longue d'environ 141 km entièrement délimitée et bornée à travers les régions du Centre-Est et de l'Est du Burkina et la région des Savanes pour le Togo. En outre, la frontière séparant le Burkina-(région de l'Est) et le Bénin (Département de l'Atacora) s'étend sur environ 376 km, non délimitée, objet d'un litige entre les deux pays dans la zone de Koalou/Kourou). S'agissant de la frontière entre le Bénin et le Togo, elle s'étend sur environ 644 km et touche toutes les régions administratives du Togo mais dans le cadre du présent projet, la zone entre la région des Savanes et le Département de l'Atacora retiendra l'attention au regard des dynamiques en lien avec les trois pays.

Les localités de l'espace frontalier Bénin-Burkina-Togo (BBT), éloignées géographiquement des centres de décision avec une accessibilité souvent très limitée, sont restées longtemps des espaces « éprouvés par de dures réalités socioéconomiques » où le sentiment d'abandon est fortement ancré dans la conscience collective. Au titre des fragilités préoccupantes, il est à retenir, au terme des conclusions de l'atelier national de partage d'analyses et d'expériences sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest (organisé du 12-14 décembre 2018 au Bénin) et des missions d'analyse des fragilités conduites du 7 au 12 juillet 2019 dans la région des savanes/Togo puis du 23 au 24 Juillet 2019 à Fada N'gourma dans la région de l'Est/Burkina Faso : i) la faiblesse de la présence de l'Etat, ii) la porosité des frontières, iii) l'insécurité grandissante, iv) la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent, v) la recrudescence des conflits communautaires, vi) la faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité et vii) l'insuffisance d'opportunités pour les femmes et le jeunes.

1) La Faible présence de l'Etat et une offre de service sociaux insuffisante

Les relations entre l'Etat et les populations demeurent difficiles dans l'espace frontalier BBT. Cette situation s'explique entre autres par la faible présence de l'Administration publique et de dispositifs sécuritaires. En effet, la faible couverture des localités par l'Administration limite l'offre de services publics tels que l'éducation, l'accès à l'eau potable, la santé, l'accès à la justice, l'énergie, l'état civil et la sécurité.

Au Burkina Faso, dans le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation au primaire est de 88,5%. Ce taux ressort respectivement à 89,4% dans la région du Centre-est et à 60,5% dans la région de l'Est. Dans le domaine de la santé, le rayon moyen d'action théorique dans la région du Centre-est est de 5,2km et de 9,8km à l'Est ; pour une moyenne nationale de 6km. Il convient de relever, que les situations de la santé et de l'éducation déjà peu reluisantes, sont aggravées par la détérioration de la

situation sécuritaire. En effet, à titre illustratif, plus de 1500 écoles ont été fermées en 2019. Dans le secteur de l'eau, en matière d'accès à l'eau potable, les indicateurs ressortent 52,8% et 74, 5% respectivement dans les régions de l'Est et du Centre-est, pour une moyenne nationale de 79% en 2017.

La situation dans le secteur de la justice est caractérisée par une faible accessibilité aux juridictions et par l'insuffisance en nombre des magistrats et des auxiliaires de justice. A ce titre, en 2016, le Burkina Faso dénombrait vingt-cinq (25) Tribunaux de Grande Instance (TGI) fonctionnels sur le territoire national contre vingt-quatre (24) en 2015. Le rayon moyen d'accès à un TGI s'est vu amélioré passant ainsi de 60,3 km en 2015 à 59,1 km en 2016. Les difficultés d'accessibilité physique des services publics de la justice demeurent car 44% des provinces ne disposent toujours pas de TGI.

Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants a augmenté en 2016. Il est de 2,5 contre 2,4 en 2015. Au cours de ces dix dernières années cet indicateur est resté inférieure à 3 magistrats pour 100 000 habitants. Il a toujours été en deçà de la norme internationale qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

L'accessibilité des justiciables aux auxiliaires de justice n'a pas évolué comparativement à 2015. En effet pour 100 000 habitants on dénombre 0,9 avocat; 0,1 notaire et 0,1 huissier de justice en 2015 et 2016. En d'autres termes, on a 9 avocats pour un million d'habitants, 1 huissier de justice pour un million d'habitants et 1 notaire pour un million d'habitants.

Le taux d'accès à l'électricité au Burkina Faso, demeure l'une des plus faibles en Afrique subsaharienne. En effet, la production nationale, est estimée à 1068,4 Gwh obligeant le pays, à importer environs 629,7 Gwh en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo. De ce fait, il ressort un déficit énergétique, estimé à 80 Mwh en 2018. Au-delà de l'accessibilité et de la qualité, la problématique de l'électricité se pose également en termes de coût. En effet, le coût de l'électricité au Burkina Faso est particulièrement élevé comparativement aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest (75 FCFA le Kwh) ; ce qui rend l'éclairage public quasiment inexistant dans les espaces frontaliers.

S'agissant des données de l'état civil⁹, elles portent principalement sur le taux de possession d'actes de naissance/jugement supplétif (79,2%) et le taux de possession de pièces d'identifications (73%).

D'une manière générale, les localités frontalières évoluent dans un environnement sociopolitique et économique précaire, marqué par des facteurs endogènes et exogènes. Les facteurs endogènes sont liés à la pauvreté, à la raréfaction des ressources naturelles, à la montée de l'intégrisme religieux, l'extrémisme violent, la prééminence de la chefferie traditionnelle dans certaines localités, aux difficultés de fonctionnement de l'administration y compris la mauvaise gouvernance et à la déperdition des valeurs citoyennes. Les facteurs exogènes sont les trafics des armes et de la drogue, la traite des êtres humains, le crime organisé et le terrorisme. La présence de l'Etat au niveau des frontières du Burkina Faso avec le Bénin et le Togo est ressentie par les communautés comme étant très faible. En conséquence, une recrudescence de criminalité locale et transfrontalière est observée, alimentée par les actions des braconniers et des trafiquants, des groupes extrémistes qui sont décidés à promouvoir leurs intérêts économiques et/ou politico-culturelles par tous les moyens. Cette situation est facilitée par la circulation et la banalisation de la détention des armes à feu.

⁹ Données de niveau national

Le Togo est un pays à faible indice de développement humain, classé au 165^{ème} rang sur 189 pays. Son IDH était de 0,503 en 2017 et inférieur aux niveaux moyens des pays à IDH faible (0,504) et des pays d'Afrique Subsaharienne (0,537). Ajusté aux inégalités l'IDH du Togo (IDHI) se situait à 0,344 soit une perte de 31,5% traduisant les fortes inégalités d'accès à l'éducation, à la santé et en matière de revenu. Ses inégalités sont également présentes entre les sexes avec l'IDH des hommes (0,542) supérieur à celui des femmes (0,446). Au-delà de l'IDH, le calcul de l'indice de Gini à partir des données de l'enquête QUIBB montre une augmentation des inégalités de revenu avec un indice qui est passé de 0,38 en 2015 à 0,427 en 2017. Cependant l'incidence de la pauvreté est en diminution avec un niveau de 61,7% en 2006 contre 53,5% en 2017

La région des Savanes au Togo est la plus pauvre du pays, avec une incidence de la pauvreté particulièrement élevée, de l'ordre de 73,18% selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2015. Cette incidence, quoiqu'en baisse par rapport aux années précédentes, demeure la plus importante du Togo.

L'habitat dispersé, caractéristique particulière de la région des Savanes, a un impact sur l'accès des populations aux infrastructures socio-économiques. En exemple, selon les normes internationalement reconnues, il faut un point d'eau potable pour 250 habitants et une distance maximale de 500m entre un point d'eau et un abri. La dispersion de l'habitat rend ces normes inopérantes dans la région des savanes.

En 2015, le taux net de scolarisation dans la région des Savanes (90,3%), est inférieur à la plupart des autres régions. Cette situation dénote de la difficulté pour les parents de scolariser leurs enfants qui sont en âge de l'être. Entre 2010 et 2015, les taux d'achèvement du primaire de la région des Savanes (82.5% en 2015) sont plus faibles que la moyenne nationale (85.2% en 2015). De même, le taux d'achèvement du primaire des filles de la même région est inférieur à celui de tout le territoire togolais. Sur le plan sanitaire, d'après les données de l'annuaire statistiques 2015, la région des Savanes, la plus pauvre du Togo ne bénéficie que de 18,94% de médecins. Le nombre d'habitants par formation sanitaire est de 8389 pour un médecin, supérieur à la moyenne nationale de 5315. Dans la région des Savanes la proportion de naissances ayant bénéficié de l'assistance d'un prestataire formé est la plus faible (36 %) du Togo.

Aussi, 36,4% des femmes ayant eu au moins une naissance vivante au cours des 2 dernières années ont été suivi en soins prénatals par une matrone contre des taux beaucoup plus bas dans les autres régions¹⁰.

S'agissant du secteur de l'Energie, il ressort de la mission d'évaluation que les populations dans les zones frontalières ont un sentiment d'insécurité lié au manque d'éclairage dans les espaces publics (abords de marches, alentours des postes de police ou espaces frontaliers). En effet, les préfectures d'Oti-Sud, de Kpendjal, de Kpendjal-Ouest et de Mô sont celles qui présentent un taux d'accès à l'électricité très faible, en dessous de 10% (cartographie de la pauvreté, 2018) Les populations perçoivent que ce manque d'éclairage les rend plus vulnérables aux crimes, surtout dans les localités les plus enclavées.

D'après les données le rapport de l'enquêtes MICS 6, seulement 22,3% des logements ont accès à l'électricité contre une moyenne nationale de 54,9%. La région des savanes

¹⁰ Enquête MICS 6, Rapport des résultats de l'enquête, février 2019

est donc la région la moins interconnectée au réseau électrique. Cette difficulté d'accès à l'énergie électrique non seulement crée un sentiment d'insécurité mais également limite le développement des activités économiques

Au niveau administratif, la région des savanes était subdivisée en 5 préfectures. Le nouveau découpage territorial de 2016 porte ce nombre à 7 préfectures. Ces nouvelles dispositions légales accentuent le problème de prise en charge des coûts administratifs des entités déconcentrées de l'État dans la région.

Le Bénin demeure un pays à faible développement humain. Son Indicateur de Développement Humain (IDH) en 2015 est de 0,485, classant en conséquence le pays au 167^{ième} rang des 188 pays évalués au titre de ce classement (UNDP, 2016). La configuration économique du pays met par ailleurs en évidence une faible diversification, un secteur rural et informel prépondérants et une dépendance accrue à l'aide extérieure. La croissance économique du pays (4% en moyenne) ces dix dernières années est structurellement faible au regard de l'accroissement démographique de 3,5% en moyenne sur les cinq dernières années. Toutefois, la croissance s'est accélérée pour passer de 5,6 % en 2017 à 6 % en 2018 (soit un taux de croissance du PIB par habitant de 3,1 %), grâce au dynamisme de l'activité portuaire et à la bonne santé du secteur agricole soutenu par une production record de coton et une diversification naissante des filières. L'économie béninoise génère par ailleurs très peu d'emplois et de revenus. Ceci limite sa contribution à la réduction de la pauvreté et des inégalités. La pauvreté reste donc une préoccupation centrale et persistante, avec un seuil monétaire situé à 40,08% en 2015 contre 26,2% en 2011 et un indice de Gini passant de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015 (INSAE, 2016). La pauvreté monétaire reste la plus élevée frappant davantage le milieu rural (43,56%) que le milieu urbain (35,83%).

En ce qui concerne la zone d'intervention du projet qui est le département de l'Atacora, elle est localisée dans la partie septentrionale du Bénin. En dépit du fait qu'il offre au Bénin l'ouverture sur d'autres pays de la sous-région ouest-africaine tels que le Burkina-Faso et le Mali, le département de l'Atacora est l'un des plus enclavés et l'un des plus pauvres du pays. En effet, ce département détient l'incidence de pauvreté non monétaire la plus élevée du pays (46,86% pour une moyenne nationale de 28,70%,) et se situe à 42,33%, donc au-dessus de la moyenne nationale (40,08%) selon l'incidence de pauvreté monétaire (INSAE, 2016). En ce qui concerne l'incidence de pauvreté monétaire du département de l'Atacora, elle est de 42,33% contre 40,08% au niveau national et elle est plus accentuée en milieu rural (46,42%) qu'en milieu urbain (39,71%). Les communes de l'Atacora, frontalières avec le Burkina, détiennent particulièrement les taux de pauvreté les plus élevés du pays. Ainsi, par exemple la commune de Boukoubé a un indice de pauvreté monétaire de 44,91%, (largement au-dessus du niveau départemental évalué à 42,33% et du niveau national situé à 40,08%). Viennent ensuite, selon le classement national, respectivement les communes de Matéri (38,68%) et de Tanguiéta (33,39%).

Par rapport au taux de desserte en eau potable dans la commune de Tanguiéta, il est de 51,76% (176 équivalents points d'eau fonctionnels sur les 340 besoins en équivalents points d'eau) contre 75,9% pour ceux de la commune de Matéri (Commune de Tanguiéta, 2017). Ceci apparaît comme un paradoxe pour une région réputée château d'eau du Bénin pour laquelle on devrait logiquement s'attendre à un taux de desserte de 100%.

En ce qui concerne le secteur éducatif, le taux brut de scolarisation au secondaire (12-19 ans) dans la commune de Tanguiéta est de 41,1%, avec une disparité au niveau des filles (26,7% des filles âgées de 12 à 19 ans accèdent au secondaire contre 54,1% au niveau des garçons). Au niveau de la commune de Matéri, ce taux est de 37,5%, avec également une disparité au niveau des filles (23,6% pour les filles contre 51,2% au niveau des garçons).

Par rapport au système de santé, la commune de Matéri, selon la pyramide sanitaire nationale, est dans la zone sanitaire de Tanguiéta avec la communes de Cobly. Suivant cette pyramide sanitaire, il se pose un problème de faible taux de couverture sanitaire dans la zone, avec un nombre d'habitants par centre de santé de 12 662 hbts.

Les problèmes dans les espaces frontaliers entre le Bénin et ces deux pays voisins sont quasiment les mêmes que ceux décrits plus haut avec cependant une accentuation de la situation dans la zone de Kourou-Koualou entre le Burkina et le Bénin, du fait que le litige frontalier entre les deux pays a ce niveau empêche toute action/réalisation en faveur des populations. L'absence de l'Etat est notoire si bien que la zone est devenue le lieu où se développent toutes sortes de trafic.

Au regard de ce qui précède, il ressort que des efforts sont consentis pour améliorer l'offre de service public, même si cela révèle des insuffisances dans les divers domaines socioéconomiques qui méritent d'être résorbées. Cet état de fait, couplé à la persistance des racketts, de la corruption et la dégradation de la situation sécuritaire, renforce le sentiment d'abandon que les populations ressentent vis-à-vis des Etats. Ceci impacte négativement la coopération des populations vis-à-vis de l'Administration publique d'une part et d'autre part leur participation aux actions de développement local.

Cette situation est exacerbée au Burkina Faso dans les régions de l'Est et du Centre-Est où les populations assistent à des fermetures d'écoles, de centres de santé et de tribunaux, à la destruction de bâtiments administratifs et sécuritaires par l'action des groupes armés et groupes terroristes.

2) La porosité des frontières

La porosité des frontières entre ces trois pays permet aux populations de vivre de part et d'autre de ces frontières en communautés liées par le sang, les coutumes et les cultures, très loin de la notion d'Etat plus récente. Ces mouvements dans l'espace en question devraient être perçus dans leur dimension positive, et comme la pierre angulaire du processus d'intégration sous-régionale. Cette porosité pose néanmoins des difficultés d'ordre sécuritaire et économiques. En effet, les trois Etats ont des limites quant au contrôle/suivi des mouvements de personnes et de biens le long de leurs frontières communes. A titre d'illustration, entre le Burkina, le Togo et le Bénin, il n'existe qu'un seul poste de police frontalier avec chaque pays malgré la longueur de la frontière et l'importance des mouvements de personnes et de biens (Burkina-Togo, une seule entrée/sortie officielle avec un flux d'environ 383 000 personnes enregistrées par an et pour le Bénin, un poste avec un flux d'environ 175 000 personnes par an). L'analyse de la dégradation de la situation sécuritaire révèle que la porosité des frontières en est une des causes. A l'image de la facilité avec laquelle des groupes armés ont enlevé des touristes au Nord du Bénin et se sont retrouvées au Nord du Burkina, il est établi que les zones frontalières sont des espaces où se cristallisent des menaces

pour la sécurité liée à la faiblesse de la présence de l'Etat. Ces espaces sont des refuges de délinquants et trafiquants de tout acabit ; toutes choses qui favorisent le grand banditisme, la criminalité organisée/transfrontalière et les trafics transfrontaliers et dans une certaine mesure le terrorisme. Ceci est très perceptible dans la zone de Kourou-Koualou ou les patrouilles conjointes entre les FDS du Burkina et du Benin ne sont plus organisées.

La porosité des frontières entre les trois pays est d'autant plus dangereuse quand on sait que la fabrication locale des armes légères et de petit calibre se professionnalise avec des armes de plus en plus sophistiquées. Les Etats en question ont du mal à combattre cette activité, quoi que traditionnelle mais qui représente un danger sérieux. Nombre de braquages enregistrés dans les zones frontalières entre les trois pays sont commis avec des armes de fabrication locale.

Une partie importante des armes utilisées par les groupes criminels et terroristes, proviennent des stocks gouvernementaux mal sécurisés et qui se retrouve dans les mains des groupes extrémistes, radicaux voir terroristes. Une des motivations principales de l'orientation des attaques terroristes vers les postes militaires, de police et de gendarmerie, réside dans l'espoir de s'emparer des arsenaux des forces attaquées¹¹

3) La dégradation de la situation sécuritaire

Elle se constate différemment dans les trois pays. Au Burkina Faso elle est caractérisée par la multiplication des attaques des groupes armés et groupes terroristes depuis 2015 avec une contagion progressive de plusieurs régions dont l'Est et le Centre-Est à partir de 2017. Depuis le début des attaques des groupes armés, le Burkina Faso a connu à ce jour, plus de 400 attaques ou incidents sécuritaires ayant entraîné plus de 900 pertes en vies humaines et plus de 560 000 Personnes Déplacées Internes (PDI). La situation est de plus en plus préoccupante et volatile. Ces forts mouvements de populations engendrent des tensions dans les localités d'accueil entre communautés hôtes et communautés déplacées autour de l'accès et l'exploitation des ressources (ressources naturelles et moyens de subsistance). En effet, l'année 2019 a été particulièrement éprouvante malgré les efforts du gouvernement à travers les opérations militaires Otapuanu et Ndofo (accompagnés d'activités civilo-militaires) pour endiguer le phénomène du terrorisme. Après des séries d'enlèvements et assassinats ciblés (personnes ressources, élus locaux, CVD, agents publics), d'attaques contre les symboles de l'Etat et les forces de défense et de sécurité (Maires, Préfectures, Détachements militaires, Commissariats de police, Brigade de Gendarmeries) qui ont caractérisés les années 2016 à 2018, les groupes armés se sont retournés ouvertement contre les populations civiles (environ 700 personnes tuées en 2019 dont la majorité est constituée de civils), et tentent par des manœuvres (assassinats de chefs coutumiers et religieux, et destruction de lieux de cultes) d'opposer les communautés entre elles.

L'une des conséquences de la dégradation continue de la situation sécuritaire, est l'accroissement des mouvements de population avec leur corolaire de tensions intercommunautaires. En décembre 2019, selon le rapport de OCHA/ SP-CONASUR,

¹¹ Rapport du projet "de gestion physique des stocks gouvernementaux d'armes et de munitions dans le Sahel, réalisé entre juin 2015 et décembre 2018 au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria et au Tchad

plus de 560 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays soit environ 500% d'augmentation entre janvier et début décembre 2019. (Dont 145 dans la région du Centre-est, et 17 000 dans la région de l'Est) en majorité des jeunes (54% y compris des enfants) et de femmes (30%).

Au Togo et au Bénin, elle se caractérise plutôt par la multiplication des braquages et vols à main armée, des enlèvements, des prises d'otages et des tentatives d'infiltration d'individus armés y compris issus des groupes terroristes. Des opérations militaires menées récemment ont conduit à l'arrestation de plusieurs personnes détentrices d'armes dans les zones frontalières. On note en effet l'arrestation de présumés membres de groupes radicaux ou djihadistes aux frontières du Togo et du Ghana qui tentaient de s'introduire dans ces pays à partir du Burkina Faso avec des quantités importantes d'armes et de munitions. Les éléments de la force Koudjouaré déployée au nord du Togo constituent un dispositif de dissuasion.

4) La montée de l'extrémisme violent

Le Burkina Faso est de plus en plus confronté à la récurrence des attaques terroristes. Les groupes armés comme Boko Haram et Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) ainsi que des groupes locaux qui vivent du racket, des activités criminelles transnationales et du trafic, sont en effet de plus en plus actifs et l'on assiste à un recul de l'administration publique, laissant les populations vulnérables aux différentes menaces liées à l'extrémisme violent. Cette influence des groupes terroristes se manifeste par des prêches radicaux dans des lieux de culte, les réseaux sociaux et à travers certaines radios locales, l'endoctrinement des jeunes garçons, le rejet de la culture occidentale. Les conflits intergénérationnels de plus en plus visibles et la remise en cause de l'ordre social par les jeunes sont des phénomènes qui gagnent de l'ampleur. En effet, les conflits inter-générationnels se manifestent de plus en plus par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés. Cela se traduit entre autres par le rejet des schémas traditionnels de succession des chefs et leaders religieux. Cette situation ouvre la voie à des contestations sociales souvent violentes. Cette zone est marquée par le nombre important de conflits liés à la Chefferie dont les plus récents ont fait respectivement 4 morts le 25 janvier 2019 et 8 morts le 1^{er} avril 2019 à Zoaga dans la région du Centre-Est.

Aussi, les jeunes garçons se sentent exclus des opportunités économiques locales. La plupart de ceux qui ne sont pas issus des familles riches et « nobles » se sentent abandonnés et frustrés. Dans le contexte actuel au Burkina Faso, la situation des chômeurs, en particulier celle des jeunes en milieu rural est des moins enviables. Que ce soit en milieu urbain comme en milieu rural, quelle que soit la région, le sous-développement économique et les faiblesses de l'économie burkinabè se traduisent par un chômage endémique. Selon la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : i) être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; ii) être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours; iii) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. En application de cette définition, le taux de chômage au Burkina Faso est estimé à 6,6% de la population active, âgée de 15 ans et plus au Burkina Faso, selon les résultats d'une enquête multisectorielle publiés en début-janvier 2016. Ce taux est de 8,6% chez les jeunes de 15 à 24 ans, 30% chez les jeunes filles (30%). Le taux net d'activité se situe à 67,9% au plan national, à 69% en milieu rural, 64,8% en milieu

urbain. Dans l'ensemble, ces actifs ont un emploi précaire. L'enquête indique que le chômage au Burkina Faso touche essentiellement la frange jeune de la population. D'une manière générale, le chômage provoque l'exode rural et alimente le banditisme urbain, les incivilités et les protestations des jeunes en milieu urbain. Pour de nombreux observateurs, le manque d'emplois pour les jeunes, en particulier des jeunes instruits, la saturation du secteur informel, le manque de perspectives pour leur avenir ont généré des frustrations et colères au sein de la jeunesse burkinabè, qui se sont exprimées lors de l'insurrection populaire d'octobre 2014. Plus grave, plusieurs enquêtés interrogés en mai 2016 ont souligné la vulnérabilité de cette jeunesse burkinabè face aux groupes extrémistes violents qui semblent proposer des alternatives plus alléchantes aux jeunes en proie au chômage, à la pauvreté et au sentiment d'abandon. Et comme ils ont peu d'espace pour contester de façon pacifique cet ordre social, certains d'entre eux réagissent violemment soit à travers des actes individuels, (au Togo par exemple, les jeunes rejettent de plus en plus les décisions des chefs traditionnels, particulièrement par rapport à l'attribution des fonciers, et réagissent souvent violemment afin d'imposer leur point de vue), soit en rejoignant des groupes de bandits ou de radicaux.

Les pesanteurs socioculturelles sont encore trop vivaces dans les localités frontalières BBT. Comme indiqué plus haut, les communautés vivant dans cette zone sont très hiérarchisées et laissent peu de place à la femme dont le rôle est confiné aux activités managères et à la gestion du foyer. Elles n'ont pas droit à la parole et sont très peu consultées dans les prises de décisions. Les femmes et surtout les jeunes filles sont beaucoup plus absentes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux. Et ce sont là des facteurs de fragilités qui sont exploités par les groupes armés qui les utilisent pour mieux captiver les jeunes et les enrôler.

De plus, des cas de prédicateurs itinérants ont également été signalés au Togo (à Cinkassé notamment) et au Burkina Faso dans les deux régions du Centre-Est et de l'Est et plus particulièrement dans la province de la Kompienga. D'après les témoignages, ces prédicateurs membres des sectes telles que le wahabia (plus citée lors des discussions) parviennent à obtenir du temps de parole dans les mosquées pour faire des prêches inhabituelles et radicales qui surprennent parfois les responsables de ces lieux de culte. Il convient toutefois de noter que ces cas sont rares et que les communautés religieuses s'organisent pour empêcher ces initiatives. A Tandjouare par exemple, la communauté musulmane s'est organisée pour faire écouter toutes les prêches à l'avance avant qu'elles ne passent sur les médias. Ainsi, les prêches radicaux et en déphasage avec les principes du Coran sont censurés. Ces initiatives sont du ressort des communautés et associations musulmanes qui, de manière proactive, ont agi en concertation avec les autorités de l'Etat. De plus, des initiatives de dialogues inter-religieux sont en cours dans certains cantons pour prévenir les conflits inter-religieux. Ces actions méritent un soutien pouvant favoriser leur consolidation et leur duplication dans tous les cantons de la région.

Au Bénin et au Togo, ces phénomènes sont plus récents et exigent de ce fait que des dispositions soient prises pour empêcher leur intensification et expansion.

Afin de prévenir et d'atténuer l'extrémisme violent et les conflits, une approche transfrontalière est essentielle en raison d'un certain nombre de facteurs : porosité des frontières, existence d'un trafic illicite d'armes légères, un mouvement non maîtrisé des populations de part et d'autre des frontières. Tous ces éléments renforcent ainsi les risques d'un effet de contagion entre le Burkina Faso, pays qui se mue progressivement en épice de l'extrémisme violent et le Bénin et le Togo, pays à risque.

5) La recrudescence des conflits communautaires

Les équilibres socio-économiques au niveau des communautés sont fragilisés par la compétition pour les ressources naturelles essentielles (faune, flore, minerais, terres arables, pâturages), les conflits liés à la chefferie coutumière et surtout la situation d'instabilité et d'insécurité.

Les conflits liés à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles sont de plus en plus fréquents. La situation sécuritaire et la circulation des armes de guerre dans la zone ont exacerbé ces conflits qui sont devenus de plus en plus meurtriers. En effet, les régions du Centre-est et de l'Est constituent des couloirs de transhumance vers le Togo et le Bénin. Le Burkina Faso est en même temps un pays de départ de transhumants mais aussi de transit de transhumants du Mali et du Niger vers le Bénin et le Togo. Tout le long des couloirs de transhumance aussi bien à l'aller qu'au retour, des conflits sont enregistrés. Ces conflits sont liés à l'occupation des couloirs de transhumance, au non respect de ces couloirs, à l'absence d'aménagement spécifiques de facilitation de la transhumance mais aussi à une réglementation de plus en plus contraignante des pays d'accueil pour décourager ces mouvements d'animaux. En même temps, la faiblesse des services handicapent le développement et la performance des ressources animales dans cette zone du fait des difficultés d'accès à l'eau, aux aliments à bétail et aux services vétérinaires. En outre, la situation sécuritaire et la circulation des armes de guerre dans la zone ont exacerbé ces conflits qui sont devenus de plus en plus meurtriers.

Les conflits et tensions communautaires liées à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles peuvent être regroupés en trois catégories qui souvent se chevauchent: (i) des tensions entre les transhumants eux-mêmes se traduisant par les conflits autour des points d'eau et les pâturages ; (ii) des tensions entre transhumants et des éleveurs sédentaires et enfin (iii) des tensions entre transhumants et agriculteurs pour les espaces de pâturage et les dégâts dans les champs de ces derniers. A titre illustratif, au premier semestre 2017, au Burkina Faso, l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires a enregistré 318 conflits dont la grande majorité entre éleveurs et agriculteurs ayant entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants.

Ces conflits sont exploités par les groupes armés au Burkina Faso. En effet, l'Administration publique étant faiblement présente dans certaines localités, surtout les zones frontalières, les différents groupes terroristes étendent leur présence/influence et travaillent à avoir le silence des populations soit à travers un discours accusateur envers l'Administration, soit par l'offre de gains financiers au regard de l'indigence des populations, soit par la violence (enlèvements, assassinats ciblés, etc.). Ils n'hésitent pas non plus à exacerber les rivalités en vue de déclencher des affrontements intercommunautaires.

Une menace similaire pèse sur les autres localités frontalières du Bénin et du Togo. En effet, les risques de voir certains conflits communautaires dégénérer en conflits meurtriers sont élevés, comme ce fut le cas à Gando (Oti-Sud) au Togo où l'on a enregistré 3 morts, suite à un litige foncier en Juin 2019. Outre la criminalité, les conflits intercommunautaires au Togo sont relevés comme source de violence pouvant affecter la situation sécuritaire. Parmi les conflits intercommunautaires récurrents cités, on relève en premier lieu les conflits liés au foncier, suivis des conflits liés à la

transhumance (entre les éleveurs et les agriculteurs) au cours desquels, les parties utilisent des armes blanches et des armes légères et de petit calibre, généralement de fabrication artisanale et ceux liés à la chefferie traditionnelle. Les litiges fonciers, nombreux et complexes sont au cœur de la plupart des conflits relevés dans la région. Le tribalisme, les conflits fonciers et les conflits politiques ont également été signalés dans certaines localités comme facteurs de déstabilisation de la cohésion sociale et par ricochet de conflits communautaires pouvant conduire à la radicalisation des personnes.

Dans les trois pays, il existe des mécanismes traditionnels ou communautaires de règlement des conflits, qui ont pour objectifs la prévention et au règlement à l'amiable des conflits par la chefferie traditionnelle, les conseils cantonaux des sages et les comités locaux de paix. Si ces institutions parviennent à prévenir et régler certains conflits, ils présentent quelques limites.

En effet, les communautés vivant dans ces espaces ont produit au cours des siècles des mécanismes de résolution de conflits plus ou moins efficaces, qui puisent leurs fondements non seulement dans la culture et l'histoire, mais aussi dans le droit traditionnel et moderne. Ils font appel à la parenté, à l'histoire et aux mythes fondateurs des communautés, aux valeurs culturelles, aux leaders communautaires, à l'administration publique et à la justice. Parmi ces mécanismes, on peut citer : le cousinage ou la parenté à plaisanterie, la palabre comme technique de négociation et de médiation, les pactes d'alliances entre communautés, les cérémonies festives comme mécanisme d'apaisement social, les mécanismes à caractère religieux, l'arbitrage, la conciliation, etc. Les mécanismes traditionnels de résolution de conflits et les alternatives modernes sont en perte de vitesse ces dernières années car la confiance des populations s'est érodée aussi bien envers les traditionnels mais aussi l'administration tous accusés de faire du favoritisme ou d'être corrompus.

En réponse à cette situation, le Gouvernement Burkinabe a mis en place en 2015, l'Observatoire nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) comme une alternative au regard de la composition de ses structures et de son mode de fonctionnement. L'ONAPREGECC s'emploie aujourd'hui à se déployer sur le terrain pour assurer une veille citoyenne au niveau des conflits communautaires..

6) La faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité

L'analyse des fragilités révèle un approfondissement de la méfiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité (FDS) dans l'espace frontalier Burkina Faso, Benin et Togo. D'un côté, les FDS font face à de nombreux défis et contraintes et ils dénoncent la complicité de certains membres des communautés locales avec les auteurs des attaques, la difficulté d'identification de certaines personnes interpellées due entre autres à l'absence de documents d'état civil ou d'identité. Du côté des populations, le déficit de confiance s'est probablement accentué par le sentiment de réactions tardives et ou inappropriées, les exactions des FDS et par des cas signalés de rackets. La faible présence de l'Etat ressort également ici comme élément déterminant en ce sens que les zones reculées n'ont aucun service de sécurité.

La succession de crises sociopolitiques ponctuées d'affrontement entre les communautés et les forces de défenses et de sécurité (FDS) est également empreinte

d'actes de défiance des communautés vis-à-vis de l'autorité publique. Les confrontations entre civils et FDS ont contribué à la détérioration de ces rapports. Par ailleurs, on se souvient du licenciement de militaires et policiers qui a suivi les mutineries de 2011 ainsi que le demantelement du RSP suite a la destitution de l'ancien Président Blaise Compaoré, au Burkina Faso. Ces ex-soldats représentent aujourd'hui un danger pour les populations locales puisqu'ils sont susceptibles de rallier et d'entraîner les éléments des groupes extrémistes et radicaux. Une mission conjointe du Système des Nations Unies, a permis de saisir cette réalité : les communautés sont hésitantes à dénoncer les personnes suspectes qui arrivent dans leurs communautés parce qu'elles estiment que les FDS ne sont pas leurs alliés, et ne les protègent pas. Selon les plaintes reçues des populations locales, les FDS opèrent des rackets sur les routes, ils répriment les populations sans distinction aucune sous prétexte que des extrémistes sont dans ces communautés. Il est difficile de saisir, dans sa totalité, la dimension genre, sauf à rappeler que ce sont les femmes qui sont les premières victimes de certaines opérations des FDS dans les marchés. Ce constat est cependant à relativiser, si l'on prend en compte certains témoignages de femmes dans la zone proche de Cinkassé au Togo, qui ont rapporté avoir approché la police pour relater des faits suspects dans leurs zones d'habitations, prouvant ainsi une certaine confiance dans la capacité de la police à mener des enquêtes efficaces.

Cette lecture qui renforce davantage le sentiment d'être victimes des populations, favorise la commission des actes inciviques et met à mal la relation de confiance entre les communautés et les FDS. Ces derniers sont perçus comme des menaces au lieu de protecteurs.

Des investigations des Comités Locaux de Paix de la zone frontalière entre le Bénin et Burkina, il est noté la faiblesse de la collaboration entre les populations et les forces de sécurité publique. Une collaboration entre ces deux acteurs pourrait avoir pour avantage d'accroître l'efficacité des forces de l'ordre dans la lutte contre les conflits et l'extrémisme violent. Les populations, pouvant faire de l'alerte précoce grâce à la veille citoyenne avec les forces de sécurité, craignent souvent pour leur vie en cas de retour dans le rang des personnes dénoncées ou en cas d'indiscrétion de la part de l'agent public. Dans les rares occasions où il y a eu collaboration, c'est souvent entre forces de sécurité et les élus locaux. Ceci se fait sous la forme d'une délégation tacite du pouvoir répressif de ces forces de défense et de sécurité aux chasseurs traditionnels afin de se soustraire aux accusations de violation des normes de droit tout en produisant un bien public important : la sécurité des personnes. Tout en constituant une stratégie locale de lutte contre la délinquance, de telles initiatives conduisent souvent à des dérapages, incontrôlables par la puissance publique. Le présent projet pourrait contribuer à sensibiliser chacun des acteurs sur son rôle et sa responsabilité.

7) L'absence d'opportunités pour les femmes et le jeunes

Les zones cibles du projet sont classées parmi les plus touchées par la pauvreté dans les trois pays. Ainsi, la région des Savanes, la plus pauvre du Togo, enregistre un taux de pauvreté élevé depuis des années, avec une incidence de la pauvreté situé à 65,0% en 2017. La région couvre environ 14,5% du territoire national et abrite 13,4% de la population nationale. Sa densité est de 98 habitants au km² contre 109 au niveau national. Cette population est composée à 79% des moins de 35 ans et de 52% de

femmes. Elle vit essentiellement en zone rurale (86%¹²). Les activités commerciales constituent le second secteur productif de la région avec 8% des résidents qui s’y consacrent. Le plus grand pôle commercial de la région se situe à Cinkassé, à la frontière nord-ouest du pays. Cependant, les jeunes de la région ne sont pas outillés pour saisir toutes les opportunités qu’offre la proximité de ce grand pôle commercial.

Au Burkina Faso, l’incidence de la pauvreté monétaire est de 40,1% en 2014. Ce taux ressort à 36,1% dans la région du Centre-est et à 50,1% dans la région de l’Est (au-dessus de la moyenne nationale).

Au Bénin : Il s’agit d’une part, de localités en proie à une pauvreté persistante et, d’autre part, de localités exposées aux risques liés à l’extrémisme et à la radicalisation du fait de l’absence ou presque d’actions visant la prévention des conflits et la consolidation de la paix. En effet, la commune de Boukoumbé a un indice de pauvreté monétaire de 44,91%, situé largement au-dessus du niveau départemental (42,33%) et du niveau national (40,08%). Viennent ensuite, selon le classement national, respectivement les communes de Matéri (38,68%), Tanguiéta (33,39%) et de Coby (33,2%) (INSAE-EMICoV, 2015).

Les analyses ainsi que les missions d’évaluation menées en 2019 attestent du manque d’infrastructure de base, et d’indicateurs sociaux en dessous de la moyenne nationale dans ces localités. Malgré l’abondance de ressources naturelles, les femmes et les jeunes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les opportunités de formation et d’emploi ainsi que des activités procurant des moyens de subsistance. Les taux élevés du chômage chez les femmes et les jeunes constitue un terrain propice pour la mobilisation de ces groupes vers les actes violents et fragilise davantage la cohésion sociale.

Analyse des acteurs :

Analyse des acteurs en présence Burkina Faso	
Acteurs	Dynamique de conflits
Agriculteurs et Éleveurs	<p>Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus visibles dans la société burkinabè. L’agriculture et l’élevage sont les activités principales de 80% de la population nationale, et de la totalité en milieu rural. Les conflits opposant des éleveurs aux agriculteurs sont en constante augmentation ces dernières années. Selon le Ministère des Ressources Animales, environ 4.000 conflits entre agriculteurs et éleveurs ont éclaté au Burkina Faso entre 2005 et 2011 – soit environ 600 chaque année – provoquant la mort de 55 personnes, la destruction de fermes, de logements et de bétail.</p> <p>Ces conflits prennent parfois une dimension ethnique, opposant généralement des éleveurs peuls, souvent nomades mais parfois sédentarisés, et dont l’élevage est l’activité principale, à des autochtones sédentaires, généralement cultivateurs mais qui peuvent également posséder quelques têtes de bétail, appartenant à divers groupes ethniques selon la région (Mossi, Bissa, Bobo, Gourmantché, Gourounsi, Lobi). L’on constate aussi certaines fois, des épisodes de “punition collective” durant lesquelles des</p>

¹² RNA, 2012

	<p>cultivateurs se vengent sur la communauté peule environnante pour les méfaits d'un éleveur. Ces situations ont poussé des membres de la communauté peule à dénoncer un traitement différencié basé sur leur appartenance ethnique. Ces conflits sont souvent déclenchés par la destruction de champs par des animaux. Les agriculteurs et les éleveurs se rejettent la faute, les uns accusant les éleveurs de ne pas attacher de valeur aux biens d'autrui et de préférer prendre le risque de laisser leurs animaux détruire les champs au risque de devoir payer une amende ; les autres se plaignant que les voies de transhumance sont trop étroites, et que les agriculteurs occupent celles-ci et les autres espaces réservés aux éleveurs (sources d'abreuvement, pâturages...).</p>
<p>Leaders religieux et coutumiers</p>	<p>Les chefs coutumiers et traditionnels occupent une place très importante dans la vie des Burkinabè. Aux yeux de ceux-ci, l'institution traditionnelle qu'ils représentent est la plus crédible par rapport aux institutions modernes. Au moment de la révolution Sankariste, les chefs coutumiers avaient été mis à l'écart car ils étaient considérés comme réactionnaires. Ils ont été réhabilités après la révolution. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus politisés, voire élus. Du fait de leur affiliation partisane et de leur conséquente perte de neutralité, de nombreux chefs ont perdu de leur légitimité et de leur aura au sein de leur communauté, en particulier parmi les jeunes qui ne leur font plus automatiquement confiance pour garantir l'entente dans le village. D'autres part, les règles ancestrales de succession sont ébranlées par des velléités économiques et politiciennes, ce qui provoque des disputes pouvant être meurtrières,</p>
<p>Déplacés internes et réfugiés</p>	<p>Arrivée au Burkina Faso peu après le début du conflit au Mali en 2012, la grande majorité (98%) des réfugiés maliens est installée dans la région administrative du Sahel. Deux camps assurent la protection et l'accès aux services de base : le camp de Mentao, près de Djibo, et celui de Goudoubo, près de Dori. Au-delà de ces camps, environ 10 000 personnes vivent dans les sites spontanés de la région du Sahel. Selon une enquête sur les intentions de retour des réfugiés maliens menée en août 2017, la majorité des réfugiés maliens font de la résolution politique du conflit, du rétablissement de l'État de droit et des services de base les conditions de leur retour. Cependant, suite aux derniers événements politico-sécuritaires (tentative de coup d'État de septembre 2015, attentats à Ouagadougou en janvier 2016, août 2017 et mars 2018), les risques de protection pour les populations réfugiées deviennent graduellement observables, notamment liés à la stigmatisation. En 2017, certains messages d'incitations à la révolte contre les réfugiés ont été diffusés dans le Soum. L'absence de conflit entre les deux communautés malgré le contexte sécuritaire difficile et les risques de stigmatisation constitue un acquis qui devrait être maintenu. Dans un environnement socio-politique et sécuritaire volatile, le sentiment d'intégration des réfugiés à la vie socio-économique locale et l'entente interculturelle avec la population hôte reste fragile. Des sensibilisations sont continuellement menées pour mitiger ses actions et tendances de stigmatisation des réfugiés maliens. Sous le leadership du HCR et de la CONAREF (Commission Nationale pour les Réfugiés), des</p>

	<p>formations et des séances de sensibilisation ont été organisés pour véhiculer les messages de paix, de prévention et de gestion de conflit, de cohabitation pacifique en mettant en évidence l'impact positif de la présence des réfugiés dans cette région. Ces mêmes messages véhiculés par les leaders traditionnels et religieux ont été diffusés sur les ondes des radios locales à Djibo et à Dori. Aborder les camps et les zones d'accueil des réfugiés comme partie intégrante du terroir d'accueil impose aussi d'observer de près la pression sur les ressources naturelles locales qu'exerce la présence des populations réfugiées. En effet, dans chacune des zones d'intervention, il apparaît une situation potentiellement explosive autour de l'utilisation des ressources naturelles limitées entre populations réfugiées et communautés hôtes. La présence des réfugiés et de leur bétail met une pression supplémentaire sur l'environnement et les ressources disponibles dans la région. Par conséquent, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour élargir l'accès à l'eau, aux zones de pâturages et à une source d'énergie/combustible. D'où la nécessité d'adopter des mesures adaptées et sur la durée au sein et en dehors des camps et des zones d'accueil des réfugiées pour limiter toute augmentation des tensions inter-communautaires. Le Sahel transfrontalier est affecté par un nombre croissant d'activités djihadistes et illicites, qui incluent le trafic d'êtres humains, d'armes et de drogue. La combinaison de réseaux criminels, des groupes armés et le sous-développement dans la sous-région, constitue le terreau d'une menace transrégionale émergente. Le risque n'est pas négligeable que ces facteurs d'instabilité se répandent rapidement dans cette zone à fort potentiel migratoire qu'est le Nord du Burkina Faso et exacerbent la possibilité de radicalisation et/ou de migration des jeunes adultes. Pour les réfugiés maliens, l'enrôlement dans les groupes armés, qu'ils soient djihadistes, indépendantistes ou pro-gouvernementaux, peut apparaître comme une stratégie de survie, alors qu'elle devient aussi facile d'accès et commode que d'autres mécanismes compensatoires.</p>
Jeunes	<p>Les jeunes filles et les jeunes garçons se sentent exclus des opportunités économiques locales, la gestion des affaires religieuses et ont un accès insuffisant aux services sociaux de base et aux services d'état civil. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur. Leur espace d'action et de décision, voir même d'opportunités est ainsi limité. Les jeunes sont écartés des centres décisionnels, le pouvoir étant accaparé par une élite vieillissante en place depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, ils sont fortement affectés par les maux économiques tels que le chômage. Cette marginalisation, l'absence d'alternance tant du point de vue politique qu'économique, la confrontation aux modèles occidentaux et les scandales de corruption sont autant de facteurs de frustrations qui entrent en jeu dans les différents conflits. C'est l'accumulation de ces frustrations qui pousse les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés. Cependant, certains jeunes de la région ont pris conscience que le recours ou l'implication dans les conflits armés ne sont pas les voies les plus appropriées pour sortir des problèmes de jeunesse et revendiquer</p>

	<p>leurs place et responsabilité dans la société. Ils aspirent de préférence à vivre une aventure qui lui permettra de s'épanouir, de développer ses capacités, aptitudes et attitudes, de s'améliorer, de devenir leader en partenariat avec des pairs et des adultes qui le respectent, reconnaissent sa personnalité, son originalité ; d'être acteur de son propre développement, en suivant son rythme propre, selon ses centres d'intérêt ; d'apprendre par soi-même en travaillant avec des pairs, en prenant progressivement des responsabilités, en créant, en développant sa capacité d'expression, de diriger, de coopérer, de négocier, dans une saine atmosphère.</p>
Femmes	<p>Malgré une politique d'émancipation de la femme, promue notamment pendant la révolution de Thomas Sankara, les femmes demeurent également très marginalisées dans la société burkinabè. Elles sont souvent dépendantes financièrement de leurs maris, et sont sujettes à diverses pratiques qui ne les protègent pas toujours : polygamie, lévirat (la contrainte d'épouser le frère de son mari si ce dernier décède) et mariages forcés. Il y a donc, une forte demande d'émancipation qui est exprimée par les femmes. Cette émancipation passerait selon elles par le renforcement de leurs capacités – en matière d'organisation, d'entrepreneuriat et de plaidoyer – et leur accès à divers outils tels que le micro-crédit.</p>
Collectivités locales	<p>Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, et seulement dans ce cas semble-t-il, alors les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ils sont fortement critiqués et ne semblent pas efficaces. Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que la mairie, ainsi que vers le Conseil Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale du village et est censé être apolitique – les élus au conseil municipal n'ont pas le droit d'appartenir au bureau du CVD. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des instances de dialogue, des journées portes ouvertes et a mis en place une boîte à suggestions afin d'établir une meilleure communication entre elle et ses administrés. Quand le maire ou le préfet est saisi d'un dossier lié par exemple à un conflit entre un agriculteur et un éleveur, il peut envoyer un expert évaluer les torts et le dédommagement nécessaire ou mettre sur pied un comité de gestion de crise. Ce processus est jugé comme coûteux – les frais de déplacement de l'expert sont souvent aux frais des parties en conflit – et peu efficace.</p> <p>Les institutions étatiques telles que les forces de l'ordre, les préfets et la Justice suscitent une certaine méfiance parmi nos interlocuteurs qui les jugent corrompus et peu compétents. Les jeunes semblent avoir peu de confiance envers les élus locaux et estiment que le seul moyen d'attirer l'attention des autorités est de protester et de manifester. La Justice est souvent perçue comme manquant d'indépendance vis-à-vis du pouvoir en place et, tout comme le reste de l'administration, comme très politisée. Dans les conflits éleveurs-agriculteurs, chaque groupe se sent lésé dans ce genre de processus : les éleveurs déclarent que si des cas vont en justice, ils ont perdu d'avance, ils n'obtiennent que rarement raison devant les autorités,</p>

	<p>tandis que les agriculteurs estiment que lesdites autorités seront corrompues par l'éleveur en cause.</p> <p>En cas de conflit avec l'administration, les administrés peuvent recourir au Médiateur du Faso. Ce dernier est relativement efficace mais il faut, semble-t-il, une meilleure communication autour de cette institution.</p> <p>Enfin, en matière de prévention, l'État, souvent en collaboration avec certaines organisations, organise des campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, le civisme, la culture de la paix, utilisant par exemple le théâtre-forum, ainsi que des ateliers de concertation et des forums autour de thèmes sources de conflits à travers les treize régions du pays. Mais ces cadres de rencontre sont "folkloriques" dans le sens où tout est décidé d'avance et ne laissent pas de place pour un dialogue sincère.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Analyse des acteurs en présence dans la région d'intervention (produite lors de la mission conjointe de Juillet 2019)
Togo**

Perception des relations transfrontalières : On note des relations apaisées et cordiales de part et d'autre des frontières. Par rapport à la frontière avec le Burkina Faso, on note une apparition récente de la méfiance accrue vis-à-vis des personnes étrangères aux communautés ou de passage dans les communautés.

Les conflits les plus récurrents : les litiges fonciers entre communautés, les braquages, vol à mains armées, la transhumance, les conflits liés à la chefferie traditionnelle,

Acteurs	Dynamique de conflits
Leaders religieux et coutumiers	<p>L'autorité des chefs traditionnels est remise en cause dans la plupart des cantons dans la résolution des conflits. Leurs décisions ne sont pas toujours suivies d'effets, voir rejetées et les populations, dans plusieurs cas, préfèrent saisir les tribunaux alors que les affaires sont pendantes devant les chefferies traditionnelles. Alors qu'il est relevé une ambivalence, voir incompatibilité entre les deux instances (surtout en matière foncière), ces deux procédures parallèles de règlement des conflits s'opposent et se complètent selon les intérêts des parties.</p> <p>D'après les témoignages recueillis, le refus de soumissions à l'autorité des chefs coutumiers est en partie lié au mode de désignation de certains chefs de village et de canton qui n'ont pas souvent l'adhésion et le soutien de toutes leurs populations. Ce qui les limite dans le maintien de la cohésion sociale dans leurs villages ou cantons.</p> <p>Les chefs traditionnels et religieux sont unanimes sur le fait de rétablir ou renforcer leur autorité pour faire face aux nouvelles menaces</p>
Jeunes	<p>La région des savanes a un profil démographique marqué par une forte jeunesse de la population (79% de la population a moins de 35 ans); A côté de la chefferie traditionnelle, des conseils des sages et</p>

	<p>des bons offices et de la médiation des leaders religieux, les comités locaux de paix sont installés pour prévenir et anticiper le règlement pacifique des conflits.</p> <p>Les conseils des sages sont composés des représentants de différentes catégories socioprofessionnelles au niveau de la préfecture et des différentes couches sociales au niveau du canton (une représentativité équilibrée avec des jeunes, les femmes, les représentants des clans, les responsables religieux). Cependant, il a été noté lors des discussions des disfonctionnement au sein de certains conseils des sages ou inactivité, notamment ceux de l'Oti-Sud (les cantons de Gando et de Mogou) où la population estime ne pas sentir leur présence ou leurs actions eu égard à l'existence de bon nombre de conflits/litiges non réglés. Surtout, une majorité de jeunes souhaitent être mieux représentés mais ont l'impression de ne pas être considérés et entendus.</p>
Femmes	<p>En dépit du rôle clé joué par les femmes dans les cercles familiaux et communautaires pour contenir les rhétoriques conflictuelles, il ressort des entretiens tenus avec les femmes qu'elles ne sont pas impliquées dans la résolution des conflits dans les localités visées.</p> <p>La composante alerte précoce qui doit permettre aux membres des différents mécanismes de gestion des conflits dans la région des Savanes, n'est pas toujours présente. Ces mécanismes d'alerte précoces font défaut et figurent parmi les actions informelles que les femmes ont identifiées comme mesures de mitigation des violences.</p>
Autorités locales (rôle en lien avec la justice et le sentiment d'insécurité)	<p>Sur les mécanismes juridictionnels de règlement des conflits, il faut noter l'existence de cours et tribunaux dans les grandes localités de la région. Ces tribunaux enregistrent des conflits de toutes natures dans la limite de leurs compétences. Même si la collaboration entre magistrats, autorités locales et populations est diversement appréciée (partialité des juges dans les décisions, abus de pouvoir de leur part, corruption et marchandage, favoritisme entre autres de certains juges et duplication des procédures).</p> <p>Les populations disent n'avoir pas confiance au système judiciaire. Selon les informations recueillies, les jugements seraient le plus souvent rendus en faveur des personnes nanties.</p> <p>Par ailleurs, la durée de traitement des dossiers devant les tribunaux est longue, les procédures sont coûteuses, les décisions sont souvent rejetées et les parties aux conflits continuent de s'affronter dans les communautés ; occasionnant des pertes en vies humaines, des blessés, des déplacés et d'importants dégâts matériels. Les populations ont, dans l'ensemble, insisté sur l'incompétence des juges à régler les litiges fonciers à cause de sa méconnaissance de l'historique réelle des immeubles litigieux.</p> <p>Le sentiment d'insécurité au sein de la population est dans une grande mesure liée à la criminalité. Ainsi, des cas de braquage, de tuerie, de vols à main armée et de viols ont été relevés. Ces crimes sont pour la plupart perpétrés durant les périodes de récoltes où les</p>

	<p>populations procèdent à la vente de leurs produits dans des marchés éloignés de leurs villages, les obligeant à prendre des routes non éclairées et en mauvais état et durant les périodes de transhumance où les conflits entre éleveurs nomades et agriculteurs sont fréquents.</p> <p>Dans certaines zones, les criminels continuent d'opérer malgré la présence des forces de l'ordre. D'après les communautés, ces faits sont liés à la lenteur dans les réactions des forces de l'ordre et de sécurité qui se retrouvent parfois en face de malfrats mieux armés.</p> <p>Bien que l'appréciation de la présence des forces de l'ordre soit mitigée au niveau des populations elle est globalement appréciée comme salubre car permettant de réduire la criminalité dans certaines zones. Ainsi, l'absence de brigade de gendarmerie et de poste de police, la dans les localités telles que le canton de Pognon (préfecture de Kpendjal-Ouest), le village de Nadjou (canton de Korbongou dans la préfecture de Tône) et dans le canton Nali (préfecture de l'Oti-Sud) faciliterait la libre-circulation et les interventions des auteurs de crimes.</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Analyse des acteurs au Bénin	
Perception des relations transfrontalières :	
Acteurs	Dynamique de conflits
Agriculteurs et Éleveurs	<p>Le Bénin, par sa richesse floristique, ses atouts pluviométriques, la densité de son réseau hydrographique et la douceur de son relief, a un potentiel naturel important favorable à la pratique de la transhumance. De ce fait, il est un pays d'accueil et de transit des éleveurs saisonniers en provenance des pays sahéliens au Nord et du Nigeria à l'Est. De même, à l'intérieur du pays, les éleveurs nationaux sont contraints de faire des déplacements de plus en plus longs du Nord vers le Sud en passant par le centre.</p> <p>Ces déplacements d'éleveurs mobiles et de leurs troupeaux génèrent des conflits collectifs, violents et meurtriers entre les éleveurs mobiles et les agriculteurs. En effet, les éleveurs peulhs, autochtones du Bénin ou non, migrent à une certaine période de l'année vers les régions méridionales du pays, à la recherche de l'eau et du fourrage. Cette pratique pastorale qui consiste en un mouvement saisonnier des animaux à la recherche de pâturage et d'eau pour assurer la survie du bétail, est, au-delà de son caractère culturel, devenue une</p>

	<p>pratique imposée principalement par la variabilité du climat et les changements climatiques. Pour éviter qu'elle soit pratiquée sur fond de tensions, certaines dispositions (législatives, réglementaires, techniques, etc.) ont été prises par l'Etat. Mais, le constat qui se fait est que la pratique de la transhumance demeure source de conflits souvent meurtriers, exacerbés ces dernières années. Et pour causes, les éleveurs transhumants ne respectent pas les couloirs de passage, s'introduisent dans les zones agricoles, agressent les agriculteurs, commettent des actes de viols, détruisent les cultures, volent les récoltes, etc. Un autre aspect capital du problème est le désir des éleveurs autochtones d'assurer leur accès aux ressources naturelles du terroir. Ces éleveurs, autrefois nomades, trouvent qu'il leur faut davantage de l'espace pour le pâturage et des terres propres pour y exercer l'agriculture. D'un autre côté, les agriculteurs, « maîtres des terres », devant la poussée démographique et le désir d'une vie matérielle meilleure, étendent les terres de cultures au détriment des pâturages et des couloirs de passage.</p>
<p>Leaders religieux et coutumiers</p>	<p>Historiquement, les chefs coutumiers et traditionnels occupent une place très importante dans l'organisation sociale du Bénin. A partir de l'indépendance, cette importance a varié et a été fonction des régimes politiques. Ainsi, au moment de la révolution (1972 à 1990), les chefs coutumiers avaient été peu mis à contribution.</p> <p>L'avènement¹³ de la démocratie a favorisé l'émergence des élites religieuses et traditionnelles sur la scène publique. Ces dernières ont saisi l'opportunité que leur offraient les changements institutionnels au niveau de l'État pour s'organiser en groupes d'intérêts et essayer d'améliorer leur situation sociale. Mais leurs ambitions vont bien au-delà de leurs sphères de prédilection, car ces élites religieuses et traditionnelles entendent être associées à l'élaboration des politiques publiques et participer au développement de l'État béninois. Ce souhait met en exergue la probabilité de l'existence d'une gouvernance conjointe ou plurielle, à échelons différents, de la cité, notamment au niveau local, entre élites politiques, religieuses et traditionnelles.</p>

	<p>Par ailleurs, si la position de l'État béninois à l'endroit des chefferies religieuses et traditionnelles a varié depuis la proclamation de l'indépendance et qu'il leur est reconnu une certaine importance, le statut de ces institutions sociales n'est toujours pas éclairci. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements et les élites politiques au Bénin peuvent avoir une conception instrumentale de ces relations.</p> <p>Enfin, les élites religieuses et traditionnelles ne restent pas passives face à l'action de l'État et des élites politiques. Aux questions de savoir quand, où et comment ces élites politiques, religieuses et traditionnelles se rencontrent, il peut y avoir plusieurs modalités de réponses qui entraînent à leur tour certaines configurations relationnelles non sans conséquences sur l'État béninois.</p>
Jeunes	<p>Au Bénin, les jeunes représentent près de 65 %¹⁴ de la population. Sur la question de l'emploi par exemple, 30,4%¹⁵ des jeunes sont sous-employés de façon visible à travers le nombre d'heures de travail et 63,2% de façon invisible à travers des rémunérations précaires et indécentes. Par ailleurs, seulement 7,9% des jeunes bénéficient d'un emploi salarié. Ces chiffres mettent en évidence les difficultés d'absorption de l'offre de compétence des jeunes par le marché du travail et la nécessité pour les jeunes d'aller à l'entrepreneuriat.</p> <p>Au-delà de la question de l'emploi, les jeunes sont à la quête d'un espace de liberté pour parler de la vie de tous les jours, des études, de leurs projets d'avenir, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de leur participation au développement, etc.</p> <p>Cette situation expose les jeunes à des déviances et tous vices (oisiveté, délinquance et banditisme, cybercriminalité, déviances sexuelles, toxicomanie, etc.) et explique leur propension à se laisser manipuler par les acteurs politiques à des fins politiciennes et partisanes. C'est ainsi qu'ils prennent fait et cause pour des politiciens véreux lors des joutes électorales. Par exemple, dans la crise socio-politique post-électorale qu'a connu le Bénin en mai et juin 2019, les actes de vandalisme, de violence, de destruction de biens publics et privés ont été perpétrés par des jeunes, certainement instrumentalisés par les politiciens qui, eux, étaient à l'abri des dégâts engendrés.</p>

¹⁴ Politique nationale de la jeunesse du Bénin, 2016-2025

¹⁵ Situation de l'emploi des jeunes au Bénin, INSAE (2018)

Femmes	<p>Le contexte national béninois est caractérisé par des disparités très marquées entre les deux sexes tant au niveau rural qu'urbain, tant au plan social, culturel qu'économique.</p> <p>En effet, les femmes représentent 51,3% (RGPH4) de la population béninoise. Elles demeurent les principales actrices qui interviennent dans tous les secteurs d'activités économiques. Selon les données disponibles, il y a 65,5% d'actifs dont 42,2% dans le primaire, 18,1% dans le secondaire et 39,7% dans le tertiaire. Cependant, dans le secteur primaire, où elles constituent 50 à 60% de la main d'œuvre agricole, elles n'ont guère un accès équitable, ni à la terre, ni aux facteurs de production.</p> <p>Malgré les efforts faits par les Gouvernements successifs, la femme béninoise continue d'être en situation de précarité et de vulnérabilité par rapport à l'homme et de ce fait, elle subit sa domination.</p> <p>Nonobstant, la reconnaissance officielle de l'égalité entre l'homme et la femme par la loi fondamentale de 1977 en son article 124 et la Constitution du 11 décembre 1990, la situation de la femme béninoise a très peu évolué et ses droits individuels restent limités. Les rapports sociaux inégaux persistent entre l'homme et la femme.</p> <p>En général, les femmes sont dépendantes financièrement de leurs époux, et sont sujettes à diverses pratiques qui ne les protègent pas : polygamie, lévirat, mariages forcés, etc.</p>
Autorités locales/collectivités locales (rôle en lien avec la justice et le sentiment d'insécurité)	<p>Dans le système de gouvernance locale du Bénin, les institutions locales sont loin de répondre aux aspirations des populations. En effet, la gouvernance locale offre un espace complexe où les élites politiques, intellectuelles, traditionnelles, religieuses, économiques et sociales entretiennent des relations tout aussi complexes faites d'évitement, de collaboration, de contournement, de conflit, ou de phagocytose.</p> <p>En matière de justice, les autorités locales interviennent souvent dans trois domaines, à savoir : le foncier, les affaires familiales/ les pratiques sociales et les services publics. L'essentiel des conflits concerne le foncier et sont relatifs à l'occupation/exploitation des terres, à la non-matérialisation des limites de terre, à la propriété/expropriation/lotissement, héritage, aux spéculations foncières.</p>

- b) *Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.*

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du rapport du Secrétaire General des Nations Unies publié en décembre 2015 et intitulé "Plan d'actions pour prévenir l'extrémisme violent" en son paragraphe 44, qui appelle chaque État-membre à élaborer une stratégie et un plan d'actions national pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent.

L'intervention s'inscrit parfaitement dans les priorités des trois pays.

Au Bénin, le projet est bien arrimé à la vision du gouvernement manifestée à travers la création du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme en juillet 2018. Il est également en phase avec la stratégie et le programme mis en œuvre par l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF). Il est en outre aligné au Plan National de Développement (2018-2025), au Programme de Croissance pour le Développement Durable (2018-2021) et au Programme d'Action du Gouvernement (2016-2021), notamment dans son pilier 1 (Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance) et son pilier 3 (améliorer les conditions de vie des populations). Enfin, il s'inscrit bien dans les priorités stratégiques retenues par le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2019-2023), notamment l'axe 3 portant sur la consolidation des acquis en matière de démocratie, de gouvernance, de prévention des conflits et de participation citoyenne.

Au Togo, le projet est aligné sur les priorités nationales telles que définies dans le Plan National de Développement (2018-2023) notamment l'axe 3 « Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion » ainsi qu'aux efforts actuellement en cours par un décret (15 mai 2019) de mise en place du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV).

Au Burkina Faso, l'intervention projetée est en adéquation avec les buts poursuivis avec les référentiels nationaux en matière de développement socioéconomique et l'appui des Nations Unies pour contribuer à créer les conditions pour une paix durable. En effet, le Gouvernement a élaboré et met en œuvre des politiques et programmes visant à renforcer la résilience des populations et à agir sur les fragilités et vulnérabilités. Il s'agit notamment de Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) qui est une approche holistique basée sur le nexus sécurité-paix-développement socioéconomique. Il convient de relever que depuis juillet 2019, le Gouvernement a adopté une stratégie d'extension du PUS-BF pour la période 2019-2021. Ladite stratégie répond à un double impératif. Le premier découle de la nécessité d'élargir la zone d'intervention du programme pour tenir compte des nouvelles localités du pays malheureusement affectées par les attaques terroristes. Le second répond au besoin de revoir la philosophie d'intervention du programme initial pour s'appesantir en premier lieu sur la priorité à accorder à court terme à la levée des urgences et à l'assise des bases de la résilience et en second lieu à la préparation à moyen terme de la construction de la résilience.

Au Burkina Faso, dans le cadre du Plan d'appui intégré des Nations Unies pour le Sahel, le SNU a développé un cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF signé en avril 2018). Ce cadre est en droite ligne des priorités du gouvernement inscrites dans le Plan national de Développement Economique et sociale (PNDES 2016-2020), le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF 2017-2020) dans sa version élargie et les politiques sectorielles des départements ministériels chargés du renforcement de la cohésion sociale, de la prévention des conflits communautaires, de la radicalisation et de l'extrémisme violent. A cela s'ajoute les trois initiatives du PBF en cours depuis Mars 2019 sur l'amélioration de la confiance, la gestion pacifique des conflits et la cohésion sociale.

Par ailleurs, l'initiative « Sustaining Peace » à laquelle le pays a souscrit, reste un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix au Burkina Faso en plus des différentes initiatives en cours.

Dans ce sens, le gouvernement burkinabè a également entrepris :

- L'élaboration de la politique nationale de la promotion de la cohésion sociale ;
- La formulation de la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent ;
- L'élaboration d'une politique nationale de prévention des conflits communautaires et son plan d'action ;
- La poursuite de la mise ne place des démembrements de l'ONAPREGECC ;
Les tournées de sensibilisation des forces

Au Togo, Le projet est en cohérence avec le Plan National de Développement du Togo et aligné sur l'UNDAF dont l'effet pertinent est décliné comme suit : « D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale »

Au Bénin, l'apport de l'intervention des Nations Unies à la préservation de la paix et à la lutte contre l'extrémisme violent concerne essentiellement trois volets :

- Le renforcement de capacités des institutions clefs pour le fonctionnement de l'Etat de droit ;
- L'appui à l'accès au droit et à la justice.
- L'appui à la résilience des communautés avec comme point d'orgue les travaux du Secrétariat permanent de la commission nationale de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

En droite ligne de ces axes et grâce à l'appui du PNUD, le Gouvernement du Bénin vient de lancer le processus de formulation de sa stratégie de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et se prépare à lancer un dialogue national sur la sécurité et la sécurisation des espaces frontaliers du Bénin.

En ce qui concerne particulièrement l'appui à la résilience des communautés, il se fait à travers la Coalition Nationale pour la Paix, structure faîtière ayant ses démembrements dans les 77 communes du Bénin.

La communauté internationale vient déjà en appui aux gouvernements des trois pays. En effet, des actions de prévention et/ou de consolidation de la paix sont déjà en cours dans ce sens à travers plusieurs initiatives.

En effet, la nouvelle donne sécuritaire a amené les pays et les organisations sous-régionales à penser à des actions de synergies pour endiguer les menaces et lutter contre l'extrémisme violent. Ainsi, à partir du 25 octobre 2018, à Cotonou, les chefs des forces armées du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo se sont réunis pour discuter de la mutualisation de leurs moyens afin de contrer le terrorisme dans les pays ayant en partage le parc W et la frontière togolaise.

Le Togo, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana orientent également leurs actions vers la mise en œuvre de l'initiative d'Accra de septembre 2017, dont l'objectif est d'apporter des réponses aux défis de sécurité communs aux cinq pays.

En juillet 2018, le Togo a abrité le sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Dans la déclaration qui en a résulté, les chefs d'Etats et de gouvernement se sont engagés à investir dans le renseignement et l'échange d'informations pour la prévention de l'extrémisme violent, à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité et à mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes de développement dans les régions affectées.

Les pays côtiers ne devraient en effet pas seulement opter pour des approches qui contribuent aux efforts de lutte contre le phénomène dans les pays voisins concernés. Ils doivent également renforcer leurs actions de prévention sur leur propre territoire notamment en raffermissant le lien entre l'État et les citoyens et en renforçant l'autorité et l'utilité de l'État dans les zones périphériques.

L'élaboration de ces réponses doit prendre en compte les vulnérabilités que les groupes extrémistes violents exploitent pour s'implanter au sein des communautés locales. De telles réponses contextualisées contribueront à prévenir l'extension de l'extrémisme violent vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

Ces déclarations ont été renouvelées lors du sommet extraordinaire entre le G5 Sahel, la CEDEAO, l'UEMOA et le Conseil de l'Entente le 14 septembre 2019 prévoyant un mécanisme d'échange et de coopération transfrontalière. Le Conseil de l'Entente pour sa part, a adopté un projet de directives, lors d'une réunion des experts à Lomé le 17 septembre 2019, pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Ce projet sera soumis aux chefs d'Etats et de gouvernement des pays membres.

Des synergies pourraient ainsi utilement être créées entre les mesures préventives et les actions de lutte contre le phénomène. Seuls de tels efforts permettront aux pays côtiers d'éviter la propagation de l'extrémisme violent.

Ces réponses de la communauté internationale viennent en appui à des initiatives nationales et locales dans certains pays. Au Bénin et au Togo, les gouvernements ont mis en place respectivement la Commission nationale de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme (CREVT) et le comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) dont le lancement vient renforcer les comités locaux de paix lancés en 2017 dans les 37 préfectures du Togo.

- c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Burkina Faso			
-Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako-Gourma PNUD Burkina, Mali et Niger	-PBF -3 000 000 USD	- Prévention des conflits ; - Renforcement des capacités de populations à participer aux activités socio-économiques ;	Ce projet intervient dans les zones frontalières des trois pays Burkina Faso, Niger et Mali. Il ne touche pas spécifiquement l'ensemble des zones d'intervention du présent projet mais des

- Septembre 2017- Septembre 2019		- Amélioration des conditions du vivre ensemble	synergies et des leçons apprises pourront servir à ce projet. En plus de la prévention des conflits, il intervient aussi sur l'extrémisme violent.
Engager les communautés frontalières de la région du Liptako Gourma dans la sécurité et gestion des frontières OIM Burkina-Aout 2018-Aout 2020	Département d'Etat du gouvernement des Etats-Unis 2,468, 750 USD	Appui aux capacités institutionnelles dans la gestion de la sécurité aux frontières à travers l'engagement des communautés frontalières dans la région du Liptako-Gourma.	Cette initiative régionale a permis de produire une analyse des tendances et de nouer des relations de confiance avec les autorités et les communautés dans la région du Liptako-Gourma. Les thématiques et les zones d'intervention sont différentes mais l'étude de base du projet pourrait éclairer en matière de relations populations-FDS.
Projet Burkina-Mali, Jeunes et Paix PNUD Mali et Burkina-Janvier 2019-Juin 2020	PBF-3,000,000 USD	- Cohésion sociale ; Activités civilo-militaires	La similarité porte sur la thématique de la cohésion sociale
Projet d'appui à l'amélioration de la confiance entre l'administration, les FDS et les population- OIM et PNUD Burkina - Mars 2019-Mars 2021	PBF-2 700 000 USD	- Paix et cohésion sociale ; - Sécurité ; - Engagement communautaire et collaboration ; Raffermisssement de la confiance	Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale
Promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale dans les régions du Nord et du Sahel, Burkina Faso- UNICEF et UNFPA, Janvier 2019-Décembre 2020	PBF-3 100 467 USD	- Paix et cohésion sociale; - Engagement civique des jeunes - Participation citoyenne	Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale et du vivre ensemble.
Appui à la gestion pacifique de conflits locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina	PBF- 2 200 000 USD	- Cohésion sociale	- Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale et le leadership des

Faso PNUD et HCR, Mars 2019-Mars 2021			jeunes et des Femmes ;
Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entreprenariat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région OIM, Aout 2017-Novembre 2019	Coopérations Italie et Belgique-3 100 00 Euro	<ul style="list-style-type: none"> - Migration de travail - Migration et développement - Emploi des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le présent projet pourra profiter du réseau de partenaires et des leçons apprises dans le cadre de l'employabilité des jeunes
Bénin : aucune intervention au Bénin dans le secteur de l'intervention proposée.			
Togo			
Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo PNUD, UNICEF 2018-2019	PBF. 2.7 USD Mio	Prévention des conflits	Complémentarité sur les activités en lien avec les Comités Locaux de Paix, ainsi que les celles liées aux relations civilo-militaires
Plateforme de dialogue communautaire pour la cohésion sociale et le développement local PNUD 2019	PNUD 2.3 USD Mio	Cohésion sociale	Complémentarité: renforcement des capacités des élus locaux en prévention des conflits, cadre de dialogue multi acteurs, exercices de résolution des conflits avec les jeunes et les femmes, développement de projets connecteurs
Projets financés par l'Ambassade des USA (unité des affaires publiques)	Ambassade USA. Approx 65.000 USD	Prévention de l'extrémisme violent à travers des ateliers et formations sur : - une plateforme commune Prévention de la Violence Extrémiste pour les associations de jeunes et de femmes -Messages clés PVE en l'endroit des	Complémentarité possible sur les aspect liés à l'engagement avec les jeunes et les femmes.

		médias et autres communicateurs -formation en engagement politique des jeunes et des femmes	
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières du Bénin, Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent.

D'une manière spécifique, il s'agira de relever les défis suivants :

- au plan social et culturel : promouvoir l'inclusion des communautés transfrontalières à travers le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits pour une meilleure prise en charge des facteurs de vulnérabilité qui favorisent les risques de recrutement des populations, en particulier les jeunes et les femmes, par les groupes extrémistes ;

- au niveau économique : améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones ciblées, en renforçant leurs capacités de résilience socio-économiques dans le but de les rendre moins vulnérables à l'exploitation par des groupes extrémistes ;

- au plan sécuritaire, il s'agira de renforcer l'engagement collectif pour restaurer la confiance et la coopération entre les populations, les autorités et les forces de défense et de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent et des conflits communautaires. Dans cet axe d'intervention interviendra une dimension éclairage public aux abords des marchés et des dans les zones frontalières où les populations déclarent ne pas se sentir en sécurité au regard de l'obscurité dont se servent les délinquants pour des agressions.

Pour atteindre ses objectifs en matière d'amélioration de la résilience des populations face aux conflits communautaires d'une part et à l'extrémisme violent, d'autre part, trois (03) principaux résultats ont été identifiés :

Résultat 1 : les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémistes.

Ce résultat vise le renforcement de la résilience des populations à risque contre l'influence croissante des groupes radicaux et extrémistes, à travers des actions d'information, de sensibilisation et de communication, en s'appuyant sur les mécanismes endogènes durables de dialogue (souvent complémentaires aux mécanismes institutionnels et étatiques) permettant de prévenir sinon endiguer les tensions sociales qui alimentent les différentes fragilités observées dans les zones frontalières des trois pays.

Le continuum socioculturel propre à l'espace frontalier BBT révèle au niveau traditionnel des valeurs communes caractérisées par une forte hiérarchisation de la société avec une place prépondérante occupée par la chefferie traditionnelle, les notabilités locales et les leaders communautaires, qui sont des personnes respectées pour leur grande valeur morale dans toutes les communautés (les conseils de sages, les chefs coutumiers, les leaders religieux).

D'une part, l'intervention coordonnera les différents mécanismes existants afin de les rendre plus inclusifs et participatifs en prenant en compte les groupes vulnérables (les jeunes et les femmes), et d'implanter au besoin des mécanismes appropriés, et de renforcer leurs capacités en analyse, prévention et résolution de conflits; d'autre part, le projet appuiera la mise en place d'un mécanisme transfrontalier comprenant un dispositif d'alerte précoce et un cadre de concertation permanent sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent.

En outre, des campagnes transfrontalières d'information et de sensibilisation seront menées et des concertations régulières organisées, afin de promouvoir l'engagement civique et le bon vivre-ensemble. A l'instar du Burkina Faso qui dispose d'un Observatoire national des Faits religieux (ONAFAR), qui est un organe de veille, de prévention des conflits et de promotion du dialogue intra et inter religieux, des mécanismes similaires mais informels existent au Bénin et au Togo, afin de porter un regard particulier et de traiter les prêches radicaux dans des lieux de culte et dans les médias. Ce qui permettra d'opérationnaliser un mécanisme commun transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent.

Les produits suivants permettront l'atteinte de ce résultat :

Produit 1.1 : des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.

Produit 1.2 : l'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme.

Produit 1.3 : des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.

Produit 1.4 : un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.

Résultat 2 : les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyées pour renforcer leur résilience socio-économique dans les zones ciblées.

Pour établir des bases de résilience, le projet envisage la création/amélioration des conditions économiques des populations à risque afin de les rendre moins vulnérables

au recrutement par des groupes extrémistes dans l'espace transfrontalier BBT en les occupant par des activités génératrices de revenus. A ce titre, le projet renforcera leurs capacités techniques et professionnelles en matière d'emploi et d'auto-emploi. Le projet s'emploiera à réaliser des actions qui permettent aux jeunes et aux femmes d'avoir un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité, y compris à l'État civil et à la justice dans le but de diminuer les frustrations et les ressentis des jeunes vis-à-vis de l'administration publique. Regroupées, les actions contribueront à améliorer l'employabilité des jeunes, l'autonomisation des femmes et les conditions de vie des populations en général, et à minimiser la survenue de conflits communautaires et les risques de vulnérabilités pouvant être exploitées par les groupes extrémistes.

Produit 2.1. : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité.

Produit 2.2. : les populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès à des services sociaux de base de qualité, y compris l'État civil et la justice.

Résultat 3 Les populations ont vu leur perception de l'insecurité réduite grâce à un environnement plus sûr.

L'ambition à terme est de créer un environnement propice au raffermissement de la confiance mutuelle entre l'Administration, les FDS et les communautés locales pour une meilleure coopération dans le but d'améliorer la perception des populations des localités frontalières ciblées. Le renforcement de la confiance entre les trois entités nécessitera des actions visant à la fois les autorités administratives, les populations civiles locales et les FDS pour le développement d'actions conjointes et concertées entre les acteurs des trois pays ; des rencontres périodiques entre les autorités, les FDS et les populations civiles locales, des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des mécanismes de concertation existants. Toutes ces actions contribueront à renforcer la confiance et la coopération entre l'Administration, les communautés locales et les FDS ; ce qui minimiserait les failles par lesquelles les groupes extrémistes s'infiltreraient pour semer la discorde et étendre leur influence dans les trois pays. Des activités d'électrification de sites à grande insécurité pour les populations seront également initiées dans le double but d'une part, d'appuyer les autorités pour l'amélioration de la sécurisation des espaces mais aussi contribuer à améliorer la résilience des jeunes.

Produit 3.1 : la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents.

Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public.